

L'aménagement du temps de travail : cadre juridique, mise en œuvre et sécurisation

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée

Distanciel : Une journée

Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, DRH, RRH, collaborateurs de services RH
- Responsables juridiques, juristes et managers responsables d'équipes

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal et réglementaire applicable
- Identifier les dispositifs possibles d'organisation du travail
- Savoir construire des plannings conformes aux obligations légales et adaptés aux contraintes opérationnelles
- Comprendre le rôle des accords collectifs et du suivi interne
- Mettre en place des bonnes pratiques pour prévenir les risques contentieux liés au temps de travail

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LES RÈGLES RÉGISSANT LE TEMPS DE TRAVAIL

- Sources : Code du travail, jurisprudence, conventions collectives
- Principes de base : durée légale, durées maximales journalières et hebdomadaires
- Temps de travail effectif : définition et exclusions (déplacements, habillage, pauses, astreintes...)
- Décompte des heures supplémentaires
- Repos quotidien et hebdomadaire, travail de nuit, travail dominical
- Particularités liées au travail à temps partiel

LES DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

- Aménagement sur la semaine, le mois ou l'année
- Dispositifs d'annualisation et cycles de travail
- Forfait en heures
- Forfait en jours
- Horaires variables, travail en équipes successives, temps partiel

L'aménagement du temps de travail : cadre juridique, mise en œuvre et sécurisation

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée

Distanciel : Une journée

Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LA MISE EN ŒUVRE ET LE RÔLE DU DIALOGUE SOCIAL

- Conditions de mise en place par dispositif
- Information / consultation du CSE
- Traçabilité, suivi et contrôle du temps de travail

BONNES PRATIQUES ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Risques de non-conformité : dépassements, absence de repos, défaut de suivi
- Bonnes pratiques RH : planification, contrôle, reporting et audits internes
- Télétravail et suivi du temps de travail à distance.

